

PRIX DE L'ABONNEMENT.
Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHONE:

16 francs pour trois mois,
32 francs pour six mois,
64 francs pour l'année.

Hors du DÉPARTEMENT, 1 f. de plus par trimestre.

Un numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE:

À LYON, au Bureau du Journal, rue des Célestins, n. 6, au 1^{er}.

À PARIS, chez MM. AUGUSTE DE VIGNY et Co., directeurs de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas, 5, place de la Bourse, et chez M. PEGOUVE-DENUNQUES, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le mardi. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, 16 février 1843.

La pétition des citoyens aux députés n'est autre chose qu'une réclamation contre l'exercice du pouvoir exécutif dans l'une des différentes parties qu'il embrasse; c'est, en d'autres termes, la plainte du citoyen qui, froissé dans sa liberté, son droit, ses intérêts, en appelle du pouvoir exécutif au pouvoir législatif, de celui qu'il croit abuser de la loi ou en négliger l'application à celui qui a fait cette loi, qui peut en assurer ou en modifier l'exécution, non point d'une manière particulière, mais pour tous. Dans un pays libre, le droit de pétition ne saurait être un vain mot; ce n'est pas toujours une garantie contre les abus, c'est un moyen de les dévoiler, un moyen encore de manifester aux législateurs les vœux, les espérances de la société. Ceux qui veulent gouverner pour le pays, dans l'intérêt du pays, doivent non seulement protéger, mais développer le droit de pétition, faire en sorte que, respecté comme la loi qui est au-dessus de tous, il ne soit pas rendu illusoire par le mauvais vouloir d'un ministère.

Nos fâcheuses lois électorales et de finances ont créé en France deux nations: l'une qui, payant une assez forte somme d'impôts directs, a le privilège de nommer les législateurs et peut être appelée la nation politique ou parlementaire; l'autre qui, n'acquiesçant pas un chiffre suffisant d'impôt direct ou étant seulement soumise à la contribution indirecte qui pèse sur la consommation, sur le travail, est mise en dehors de toute action dans le gouvernement. La première, par son intervention dans la formation d'un des pouvoirs politiques, manifeste sa volonté, fait prendre des engagements aux représentants qu'elle nomme, se mêle ainsi directement aux affaires; la seconde supporte les charges sans jouir d'aucun droit politique, comme un paria qu'on isole, à notre époque où les affaires publiques doivent être du domaine de tous. Aux citoyens qui composent cette dernière nation, et auxquels viennent se joindre ceux dont la voix ne triomphe pas aux élections, il ne reste pour exprimer leurs vœux, pour signaler les abus, pour demander le redressement de torts, pour faire connaître les actes arbitraires des agents du pouvoir, il ne reste d'autre ressource que l'exercice du droit de pétition, garanti par l'article 45 de la charte de 1830.

Ces citoyens écrivent, au risque de voir leurs pétitions s'engloutir dans les cartons en attendant vainement un rapport; dans l'hypothèse la plus heureuse de ce qui peut advenir de l'expression de leurs besoins, ils voient la chambre renvoyer leur pétition à l'un des ministres qui s'en occupe ou l'oublie sans qu'il en soit plus question dès ce moment, c'est-à-dire sans que la chambre, qui a voulu ordonner de vérifier la justice des plaintes, ordonne d'y faire droit, entende jamais parler du résultat, sache jamais de quelle manière sa volonté a été exécutée.

Nous avons dit, il y a deux années environ, dans le *Censeur*, que le droit de pétition ne serait un droit protecteur véritable qu'autant que les ministres seraient tenus, obligés de rendre compte à la chambre de ce qu'ils auraient fait en suite des pétitions qui leur auraient été renvoyées, des résultats qu'aurait eus l'expression de la volonté de la chambre. Nous ne revendiquons pas le privilège de cette pensée, elle est venue à tous les hommes qui s'occupent des affaires publiques dans l'intérêt général; mais nous la voyons germer avec plaisir. La *Gazette de France* donnait hier le texte d'une pétition adressée à la chambre dans le sens que nous avons indiqué. C'est un hommage de plus que le parti légitimiste est forcé de rendre à des principes qu'il a longtemps

combattus; dans deux armées ennemies on se sert des mêmes armes.

Nous ne voulons pas, — et à quoi bon? — examiner ici les motifs du parti légitimiste quand il adopte des idées qu'il a comprimées tant qu'il a été au pouvoir; les principes de liberté, de franchise dans le gouvernement sont les nôtres, et nous les défendrons contre le présent comme nous l'avons fait dans le passé. Les grandes vérités sont toujours invoquées tôt ou tard par ceux qui ont voulu les obscurcir; mais quand ce n'est qu'une tactique c'est bien misérable.

Quoi qu'il en soit des buts différents auxquels les partis marchent par des moyens analogues, nous craignons fort que la chambre actuelle redoute de se montrer hostile au ministère en lui imposant des obligations auxquelles il paraît peu disposé à se soumettre. D'un autre côté, pourquoi les privilégiés chercheraient-ils à donner aux citoyens non représentés le moyen de faire plus sûrement entendre leur voix? Par ce temps d'égoïsme, ne penseraient-ils pas que c'est diminuer leur importance que de créer au pays réel une sorte de tribune?

Nous avons donc peu à espérer des pétitions, de quelque part qu'elles viennent, et quel que soit le but dans lequel elles aient été faites. Aussi long-temps que se soutiendra le déplorable ministère que nous avons, aussi long-temps que se maintiendra le système qui pèse sur la France, le droit de pétition ne sera qu'un leurre. Quand toutes les libertés sont, ou violées ouvertement, ou l'objet d'attaques sourdes et incessantes, que peut-on espérer du pouvoir en faveur du droit de pétition? Quand des conquêtes sont déniées au peuple qui les a faites au prix de son sang, est-ce qu'on permettra à ce peuple de réclamer justice? surtout est-ce qu'on la lui rendra?

La fabrique de soieries et le commerce lyonnais ont suivi l'impulsion donnée par la chambre de commerce. Nous ne pouvons rien dire sur la pétition, dont le texte ne nous a point encore été communiqué, sur laquelle nous n'avons pas d'autres renseignements que ceux produits par le *Courrier de Lyon*, et d'où il résulte que ce document est rédigé selon l'esprit de la délibération de notre chambre de commerce.

Le *Journal des Débats*, qui publie dans son numéro du 13 février cette délibération, nous a en même temps fait connaître la pétition qui vient d'être adressée aux chambres par les fabricants de châles parisiens en faveur de l'union douanière entre la France et la Belgique. La fabrique de châles s'est élevée en France à un haut degré de perfection et de supériorité. Sous ce rapport, elle n'a rien à craindre des produits rivaux, et de même qu'elle a dû ses premiers développements au retrait de la prohibition qui pesait, il y a quelque vingt-cinq ou trente ans, sur les châles de l'Inde, de même encore elle nous paraît destinée à recueillir d'immenses avantages d'une liberté commerciale sagement et habilement organisée.

Ce n'est point toutefois sur ce large terrain que les fabricants de châles de Paris se sont placés pour joindre aux nombreuses manifestations qui se sont produites dans ces temps derniers l'expression de leurs vœux et de leurs besoins. C'est du point de vue de l'industrie parisienne seulement qu'ils ont envisagé la grande question économique qui a soulevé de si bruyantes et si vagues résistances de la part des partisans du système protecteur et prohibitif: c'est en quelque sorte dans un intérêt personnel, isolé, qu'ils ont exprimé aux chambres le désir de voir conclure

ne rien faire, et vous comprendrez la misère profonde et désastreuse qui commença à désoler le territoire de l'un à l'autre bout. Ce qui n'était pas fait pour la diminuer, c'était le faste du roi, son ambition effrénée et sa manie de bâtir. Il avait beau dire qu'en bâtissant on fait l'aumône au peuple: en France comme en Italie il n'y a qu'une plante qui végète sur le marbre, c'est la mendicité. Aussi se mit-on à chançonner et le roi, et le confesseur du roi, et la Maintenon, et les bâtards du roi, et l'on vit paraître un déluge de couplets du genre de celui-ci:

Faire la guerre sans combattre,
Faire mourir peuples de faim,
C'est être fils de Mazarin,
Et non petit-fils d'Henri quatre.

Pendant que des milliers de chansons pleuvaient drues comme grêle sur la tête royale et que pamphlets et satires trottaient, les protestants de la Hollande lui faisaient encore une plus rude guerre. C'était Saurin qui prêchait contre lui à Amsterdam son fameux sermon sur le jugement dernier; c'étaient les Bayle, c'étaient les Jurien, c'était toute cette sévère école de philosophie qui s'écriait cinquante ans avant Jean-Jacques que les droits du peuple sont imprescriptibles et ne périsaient point par les usurpations des princes. On flagellait ensuite Louis XIV, cet Assuérus superbe, ce multifurcisé, ce pape d'une nouvelle espèce, et l'on n'avait pas assez de déclamations contre le luxe oriental de sa cour. Bien plus, les émissaires de Guillaume allaient chaque jour fomentant la révolte dans nos provinces, des armées de mendiants les mettaient au pillage, et les veuves et les orphelins en deuil demandaient du pain à grands cris. Dans cette extrémité, Louis XIV sollicita la paix; mais Guillaume voulait la guerre, et il fallut, bon gré mal gré, se résigner à la poursuivre. Louis emprunte aux fermiers-généraux, l'emprunte au banquier juif Samuel Bernard, et, pendant que Gatinat combat en Italie, il marche lui-même dans la Flandre à la tête de cent mille hommes et se trouve pour la première fois face à face avec le roi d'Angleterre.

Louis XIV aimait beaucoup les guerres de siège, et tous les ans il allait avec les dames passer quelques mois sous la tente pour revenir ensuite s'enivrer des flatteries de ses courtisans et des rimes de Despréaux. Mais pour les batailles rangées, c'était autre chose. Il juge dans ses mémoires que la personne d'un roi est trop importante pour qu'il soit permis de la compromettre de la sorte, et il avait grand soin de mettre ses maximes en pratique: toujours sa grandeur l'attachait au rivage.

Ici cependant l'occasion était belle et il y avait peu de risques à courir. Guillaume, cerné entre Bruxelles et Namur, n'ayant avec lui que quarante mille hommes et enveloppé par cent mille Français, se croyait perdu sans ressource. Luxembourg, à genoux, suppliait le roi de se confier au courage de ses braves soldats; mais Louis ne tint compte ni de ses considérations, ni de ses prières: il décampa subitement et s'en alla droit à Versailles. Cette fuite inattendue produisit un effet impossible à décrire. Dans notre armée, personne ne pouvait s'en taire; pour nos ennemis, leur joie

entre la Belgique et la France une union qui n'intéresse pas seulement notre avenir commercial tout entier, mais encore notre avenir et notre puissance politiques, et c'est là une faute que nous ne pouvons nous dispenser de constater en enregistrant cette manifestation nouvelle.

Nous publierons la pétition lyonnaise dès qu'elle nous aura été communiquée.

On lit dans le Journal de Genève:

Tandis que le grand-conseil délibérait sur les derniers articles du projet d'organisation du conseil-d'état, de graves événements se passaient au dehors. Les cris: *Aux armes!* s'étaient fait entendre au milieu de la foule réunie autour de l'Hôtel-de-Ville. Alors l'autorité a fait battre la générale, on a sonné le tocsin, et six à sept cents hommes de la milice ont été mis sur pied. Des citoyens du quartier de Saint-Gervais, croyant ce faubourg menacé, en ont fermé les abords par des barricades que gardaient des hommes armés; les ponts-levis de Cornavin ont été levés, et la circulation a été interrompue.

Vers onze heures du soir, une collision a eu lieu rue des Chaudronniers; quatre hommes ont été tués et douze blessés. A six heures du matin, la générale a battu de nouveau; quelques coups de fusil ont été tirés rue Basse-de-la-Croix-d'Or. Depuis ce moment jusqu'à trois heures de l'après-midi, tout combat a cessé. Le conseil-d'état a fait afficher à onze heures une proclamation par laquelle il engageait les citoyens à rentrer dans le calme et annonçait qu'il avait nommé M. le colonel Dufour commandant des milices.

Enfin, à trois heures de l'après-midi, après divers pourparlers, tout est rentré dans l'ordre, les barricades ont disparu, la circulation a été rétablie sur tous les points. Un commissaire de police, accompagné de tambours, a parcouru la ville pour faire lecture d'une proclamation du conseil-d'état annonçant la fin des troubles et l'intention de proposer au grand-conseil une amnistie pleine et entière.

On nous communique les extraits suivants de deux lettres de Genève du 15 février:

..... Le sang a coulé à Genève dans la nuit du lundi au mardi; on a à déplorer trois morts et une quinzaine de blessés, dont quelques uns très-gravement. La loi sur l'administration du conseil-d'état, dont plusieurs dispositions, telles, entre autres, que la faculté de violer le domicile administrativement, sans précautions judiciaires, et dans des formes arbitraires, loi que nous avons combattue autant que nous avons pu en repoussant tout ce qui semblait violer de près ou de loin la constitution, cette loi a été la cause ou le prétexte pour d'autres causes antérieures de ces affligeants événements.

Le lundi, nous nous étions rendus, à deux heures, au grand-conseil pour discuter en troisième débat cette loi. Des rassemblements nombreux et menaçants étaient autour de l'Hôtel-de-Ville, dans les rues adjacentes et sur la Treille; des troupes et de la gendarmerie étaient dans l'Hôtel-de-Ville; la tribune publique du grand-conseil était comble. La loi se discute; le silence se garde pendant assez long-temps. Tout-à-coup une grande agitation se manifeste, des cris même s'y font entendre, le tumulte est complet; mais, sur l'ordre du président, la tribune est évacuée. Ce fut le signal des cris et d'un tumulte effroyable. On est obligé de barricader les portes de l'Hôtel-de-Ville et de la salle des séances: on entend des cris formidables.

Un membre, le colonel Rilliet-Constant, propose d'ajourner la discussion et de lever la séance; l'assemblée décide unanimement qu'on ne désam-parera pas. Effectivement, la discussion a été continuée, puis la malheureuse loi votée.

La séance a été levée, comme à l'ordinaire, à six heures, et nous sommes sortis du conseil au milieu d'une foule qui nous a ouvert passage, mais qui, morne et silencieuse, n'a manifesté à notre vue aucun signe extérieur de blâme ou d'approbation.

Cependant on avait pris les armes dans la ville; des barricades avaient été formées et le dépavement opéré dans le faubourg Saint-Gervais. La générale bat, le tocsin sonne, et on peut facilement prévoir que la nuit ne se

était égale à leur surprise. On joua sur le théâtre d'Amsterdam une pièce intitulée: *Eclipse de Soleil*, où l'on faisait mille allusions à la conduite du roi de France, et les Hollandais, qui s'amusaient peu, s'en amusèrent beaucoup, et l'on y vit rire Guillaume qui ne riait jamais.

Pour voir le nom français briller de tout son lustre, il faut contempler, loin du monde officiel, ces navires qui fendent bravement les flots. Qu'ils étaient beaux nos corsaires! qu'ils étaient intrépides les Duguay-Trouin et les Jean Bart! Avec quelle audace ils sillonnaient l'Océan et mettaient la main sur les vaisseaux de l'Angleterre ou de la Hollande, et amenaient sur nos côtes leurs riches cargaisons! Saint-Malo, Dunkerque, Dieppe, Calais, le Havre étaient autant de foyers qui vomissaient incessamment sur les Anglais d'héroïques marins et leur faisaient une guerre meurtrière. Mais nos querelles ne pouvaient se vider dans d'aussi étroites limites; elles s'étendirent jusque sur nos colonies, et des combats acharnés et sauvages ensanglantèrent et Pondichéry et la Terre-Neuve. Les deux hémisphères étaient embrasés.

La guerre se fit avec une telle fureur qu'elle semblait ne devoir finir que par l'anéantissement radical de la France ou de l'Angleterre. Les deux champions combattaient à l'envi l'un de l'autre, Louis soutenu par le souvenir de ses anciens triomphes et Guillaume par sa haine implacable contre son rival. Mais les circonstances furent plus fortes que les volontés humaines.

Louis XIV dut s'arrêter devant la misère sans cesse croissante de ses peuples et se préparer à résoudre énergiquement la question espagnole qui pouvait se poser d'un jour à l'autre. Guillaume, de son côté, inquiété par les trahisons jacobites, soumis avec toute l'Angleterre à une espèce de blocus continental par nos redoutables pirates, et tout-à-fait dénué d'argent et de crédit, n'avait plus aucunes ressources à mettre au service de sa colère impuissante. D'ailleurs n'avait-il pas assez fait pour l'Angleterre? Il avait trouvé sa marine dans l'état le plus déplorable, et il l'avait brillamment restaurée; il avait vu le roi de France se porter vers les Pays-Bas pour tenir en vasselage la Hollande, pour brider l'Allemagne, pour faire la loi à l'Espagne décrépite, et il l'avait empêché de prendre pied dans cette belle position. Et qui oserait dire que, s'il n'eût pas occupé Louis XIV sur le continent, nos infécondes batailles de Fleurus et de Steinkerk ne se seraient pas livrées sur les bords de la Tamise, et que l'Angleterre ne serait pas devenue, par la restauration des Stuarts, une sorte de province française? Défenseur d'une cause juste et bonne, il l'avait soutenue héroïquement; car, il faut bien le dire, à considérer non pas seulement la question anglaise, mais encore la question européenne, Guillaume était le véritable représentant du droit contre Louis XIV, comme autrefois François 1^{er} contre Charles-Quint, Elisabeth contre Philippe II, Richelieu et Mazarin contre la maison d'Autriche. Il défendait la cause commune de l'Europe, l'indépendance réciproque des états, la liberté civile et religieuse, et, si on ne se rendait pas compte de ce fait alors comme aujourd'hui, au moins eut-il pour résultat l'équilibre européen.

(La suite à un prochain numéro.)

FEUILLETON DU CENSEUR.

FACULTÉ DES LETTRES DE LYON.

COURS D'HISTOIRE MODERNE.

Louvois et Colbert étaient morts; le bourdon de Notre-Dame ne sonnait plus guère de victoires, et cependant la France continuait toujours ses hostilités contre l'Europe. Mais les lauriers de Namur et de Steinkerk étaient des lauriers stériles, et les brillants faits d'armes de Staffarde et de Montméliant n'empêchaient pas le duc de Savoie de nous brûler Gap, Embrun et soixante-dix villages circonvoisins. Jusque-là le résultat le plus net de cette guerre c'était une dette de treize cent quarante millions deux cent soixante mille livres, et notez bien que Colbert n'était plus là pour remplir nos coffres épuisés. Néanmoins, avant de se tenir pour incapables, ses successeurs aux abois essayèrent une multitude de combinaisons financières toutes plus ingénieuses et plus immorales les unes que les autres. On sollicita des dons gratuits de la part des villes, des églises et des particuliers; on refondit et on altera les monnaies; on ajouta taxes sur taxes; on érigea en gouvernements de misérables bicoques et on les vendit à beaux deniers comptants; les fonctions de bailli, de prévôt, d'échevin, de consul devinrent vénales, et dans l'espace de quelques années on créa quarante mille charges entièrement exemptes de contrôle.

Tout ce qu'on fit jaillir de ces mines diverses fut absorbé et dévoré aussitôt que produit, et il fallut exploiter un filon nouveau. Alors parut une ordonnance fort grave, puisqu'elle portait un coup mortel au principe moral de la classe la plus considérée du royaume; ce fut celle qui permit à tout roturier, moyennant la somme de deux mille écus, de se faire agréger à la noblesse. Oui, c'est là qu'aboutit cette superbe caste, elle qui avait été d'abord la grande féodalité, antérieure aux Capets, indépendante comme eux et souveraine comme eux par la grâce de Dieu, et qui n'avait succombé que sous les coups redoublés de Philippe-Auguste, de saint Louis et de Philippe-le-Bel; elle qui, sous le nom de noblesse d'apanage, avait été ensuite greffée sur le trône monarchique, et l'aurait étouffé sous ses ferilles exubérantes si Louis XI ne l'eût fauchée impitoyablement; elle enfin qui, renaissant sous le nom de noblesse féodale, avait combattu pour son propre compte dans nos guerres religieuses et avait lutté corps à corps avec Henri IV, Richelieu et Louis XIV. Il faut qu'elle soit tombée bien bas pour qu'un ministre la vende ainsi comme une volaille au marché.

Ces taxes, si multipliées et si onéreuses qu'elles fussent, ne suffisaient pas encore aux nécessités du moment, parce qu'il n'y avait aucune hiérarchie entre les six mille collecteurs chargés de les percevoir et point de recours contre eux, de telle sorte que la moitié de l'argent demeurait dans leurs mains. Ajoutez à cela que l'impôt, si judicieusement assis sur la consommation par Colbert, venait d'être étendu à la terre et à la main d'œuvre, que l'ouvrier et le laboureur, par suite de cette mesure, gagnaient à

passera pas tranquillement. Dans cette nuit, il y a eu plusieurs rencontres dans la ville, et notamment près de la poudrière de l'Observatoire, sur laquelle le faubourg avait tenté un coup de main, puis dans la rue des Chaudronniers en débouchant sur Saint-Antoine, et au quartier de Longemalle.

Saint-Gervais a tenu pendant tout le temps la porte Cornavin, les ponts du Rhône et des Bergues, et pendant une partie de la nuit la porte de Rive, qu'il a abandonnée le matin, comme étant trop éloignée de son centre.

On était dans l'anxiété sur ce qui se passerait cette nuit. Heureusement le colonel fédéral Rilliet-Constant s'est porté intermédiaire entre Saint-Gervais et le conseil d'état, en lui déclarant que, s'il n'arrangeait pas cette déplorable affaire, lui Rilliet accepterait le commandement que lui offrait le faubourg et suivrait le mouvement.

Hier, dans l'après-midi, amnistie et oubli complet du passé ont été offerts par le conseil d'état et acceptés. En suite de cette convention, les postes ont été relevés régulièrement, et les hommes de Saint-Gervais se sont retirés en marche militaire, après avoir échangé leurs sentinelles.

Aujourd'hui, il y a séance au grand-conseil; on y fera l'acte d'amnistie, car le conseil d'état n'a pas ce droit-là.

... Dans ma préoccupation, j'avais oublié de vous annoncer que je suis dans une ville extrêmement agitée et qui a failli tomber en pleine révolution. Lundi soir, à la suite d'un vote du grand-conseil, tout le quartier Saint-Gervais a couru aux armes, a barricadé les ponts et n'a déposé les armes qu'hier soir, 14 février.

On s'est battu dans la nuit de lundi et le sang a coulé. On compte une quinzaine de victimes. Il y a eu une action assez vive lorsque les insurgés ont voulu s'emparer de la poudrière. Elle est restée au pouvoir de la garnison.

La ville a présenté pendant vingt-quatre heures l'aspect le plus sinistre : tous les magasins sont fermés et l'inquiétude règne sur tous les visages.

Nous avons annoncé que, dans une réunion préparatoire qui a eu lieu à Chalon-sur-Saône, M. Jules Bastide, rédacteur en chef du *National*, avait été désigné comme devant être le candidat des électeurs indépendants appelés à donner un successeur à M. le général Thiard. Ce choix d'un homme qui depuis douze ans marche au premier rang du parti radical a paru à tout le monde un fait fort important, et, en admettant même que M. Bastide ne soit pas nommé, sa candidature n'en aura pas moins été significative. C'est ce qui nous détermine à publier la profession de foi qu'il a adressée aux électeurs de Chalon-sur-Saône. Ce document, dont la forme et le fond sont également modérés, pourra d'ailleurs rassurer bien des gens que les calomnies de la presse ministérielle ont tant effrayés sur les conséquences que pourrait avoir pour le pays la participation des radicaux aux affaires publiques; sous ce rapport, il nous paraît avoir aussi beaucoup d'intérêt.

Voici comment s'exprime M. Bastide :

« Messieurs les électeurs, c'est sous les auspices du général Thiard que je me présente pour solliciter l'honneur de vos suffrages. Un tel nom vous dit assez quelles sont mes convictions politiques et quelle serait ma place à la chambre, si j'y étais envoyé par vous.

« Religieusement attaché au dogme de la souveraineté nationale, si glorieusement manifesté par nos deux révolutions de 1789 et de 1830, j'ai consacré jusqu'à ce jour ma vie entière à le défendre. Mon vœu ardent serait de voir notre pays libre, riche et heureux au dedans, fort et respecté au dehors. Tel a été le but constant de mes efforts comme écrivain, tel serait celui que je poursuivrais comme député.

« Ce principe de conduite me place malheureusement dans les rangs les plus opposés à ceux des hommes qui administrent aujourd'hui la France. Leurs fautes ont diminué la richesse nationale; elles ont compromis notre dignité et nos intérêts vis-à-vis de l'étranger; elles ont même affaibli le principe du gouvernement et le respect que le peuple doit avoir pour l'autorité. Ce sont là des maux immenses et qui pourraient, s'ils n'étaient promptement guéris, amener les conséquences les plus fatales.

« Je pense néanmoins que le jeu régulier et paisible de nos institutions actuelles offre des moyens suffisants pour réparer ce mal, pourvu que vous ayez des députés qui veuillent fermement employer ces moyens. La France en possède aujourd'hui un trop petit nombre. Si vous me faites l'honneur de m'élire, vous lui en aurez donné un de plus.

« Malgré des votes mémorables émis, l'année dernière et récemment encore, dans la grande affaire du droit de visite, les traités désastreux de 1831 et 1833 subsistent, et les jésuitiques paroles du ministre des affaires étrangères annoncent que l'on n'a pas l'intention de satisfaire les justes exigences de la nation à cet égard. Si j'étais à la chambre, j'aiderais de tous mes efforts les hommes qui poursuivront la révocation du droit de visite. Cette révocation est le premier pas à faire dans la route qui doit conduire la nation française à reconquérir sa complète indépendance, son rang en Europe et sa liberté d'action.

« Nous avons aujourd'hui des ministres qui nous disent que nous sommes forcés de céder à tous les caprices des gouvernements étrangers, parce que nous sommes hors d'état d'entamer avec eux aucune négociation sans arriver à une lâcheté ou une folie. C'est là un mensonge dont il faut faire justice. Quand les hommes qui le profèrent ne seront plus au pouvoir, alors il nous sera aisé de conclure avec nos voisins des traités qui ouvriront d'immenses débouchés aux produits de notre sol et feront disparaître cette espèce de muraille chinoise au milieu de laquelle les douanes étrangères étouffent notre industrie nationale.

« Si nous n'avions plus un ministère qui s'appuie exclusivement sur quelques intérêts étroits et égoïstes, nous pourrions voir se rouvrir devant nous les marchés de l'Allemagne, et réparer, en nous unissant à la Belgique, une partie des maux de tout genre que nous ont causés ces traités de 1815, dont la date seule est un signe de deuil pour la France.

« Si j'avais l'honneur d'être élu par vous, je travaillerais à ce que la masse toujours croissante du budget fût réduite à de justes proportions. Je voudrais au moins que la partie de ce budget employée aujourd'hui à corrompre servît à doter le pays des voies de communication qui nous manquent encore, à affranchir celles qui existent des tarifs qui les rendent presque inutiles.

« Je voudrais que l'on exécutât le plus promptement possible la grande voie de fer qui doit unir la Manche à la Méditerranée et le Rhin à l'Océan. Pour atteindre ce but dans le plus bref délai, je voudrais qu'en ajournant le reste des travaux on reliât la Seine à la Saône tout de suite et par la voie la plus courte.

« Je poursuivrais de mes vœux et de mes efforts une large réforme dans le système d'octroi, qui paralyse la production et place un obstacle souvent infranchissable entre les consommateurs et les richesses de notre sol.

« Je voterais pour la conservation de la sucrerie indigène, qui n'est pas la moins belle conquête d'une époque glorieuse; je la voterais parce qu'elle offre d'incontestables avantages à l'agriculture, source première de toute richesse, parce qu'elle donne du travail et du pain à une grande partie de nos classes ouvrières, enfin parce qu'elle doit puissamment servir à hâter le moment où

nos colonies ne seront plus attristées et déshonorées par la présence de l'esclavage.

« Je vous ai dit, messieurs, quelles sont les principales améliorations matérielles dont je poursuivrais la réalisation. Il faut que nous les obtenions; il le faut, parce que la puissance nationale s'en accroîtra en même temps que le bien-être de chaque citoyen; il le faut, pour répondre à ces théories insensées qui se font un argument du malaise général pour attaquer nos institutions et usqu'au principe social de la propriété et de la famille.

« Vous voulez le maintien de l'ordre et de la liberté au dedans; vous voulez la paix au dehors, non pas cette paix qu'on achète par d'éternelles concessions et qui conduit à une guerre universelle, mais une paix fondée sur le respect des étrangers pour nous; vous voulez que la moralité règne parmi nous, que la propriété soit mise à l'abri des exactions de l'aristocratie financière et des entreprises de quelques rêveurs turbulents. Toutes ces choses, je les veux comme vous, je les ai toujours voulues, et, quel que soit le vote que vous allez émettre, je ne cesserai jamais de les prendre pour but de mes actes et de mes écrits. Déjà honoré par le choix de plusieurs d'entre vous, je me considère dès à présent comme votre représentant; si vous ne m'ouvrez pas la tribune publique, je vous consacrerai au moins une plume que je tiens déjà depuis long-temps avec fermeté et conviction. »

ELECTIONS DE CHALON-SUR-SAONE.

On lit dans le *Patriote de Saône-et-Loire* :

Le *Courrier de Saône-et-Loire*, dans un deuxième supplément à son numéro de samedi 11, supplément à la date de lundi 13, a publié dans cette journée la rétractation suivante :

« C'est par suite de renseignements inexacts que nous avons annoncé, dans le supplément qui a paru hier, que M. Jules Bastide était rentré en France à la suite de l'amnistie. Le fait est qu'environ deux ans après les événements de juin il s'est présenté pour purger l'arrêt qui l'avait condamné à mort par contumace, et il a été acquitté. »

Dans les lignes qu'on vient de lire, on voit que le parti ministériel, forcé de retirer les calomnies, ne peut cependant se résoudre à rendre un hommage complet à la vérité. Cette rétractation embarrassée est suffisante pour faire juger la mauvaise foi ministérielle, elle ne l'est pas pour satisfaire la juste susceptibilité de l'honorable candidat que l'on a déloyalement attaqué. On a dit qu'il avait armé les ouvriers pour faire feu sur les troupes. C'est de cette calomnie surtout qu'il veut obtenir réparation; il regarde comme un devoir public de le faire. En conséquence, il persiste dans la plainte en diffamation qu'il a déposée contre le gérant du journal ministériel.

Il a été présenté, au nom de M. Bastide, une requête au président du tribunal de police correctionnelle, pour obtenir d'assigner le gérant du *Courrier de Saône-et-Loire* à bref délai. M. le président a bien voulu consentir à fixer la cause à mardi 14 février, à trois heures.

M. Bastide sera représenté par M^{rs} Theuriot, avocat, et Pugeault, avoué. L'assemblée préparatoire du collège électoral de Chalon-sur-Saône que nous avions annoncée a eu lieu dimanche dernier. Il se trouvait à cette réunion plus de trois cents personnes; on y remarquait un certain nombre d'électeurs ministériels. Nous voyons avec une vive satisfaction que l'exemple donné par les collèges électoraux de Paris pénètre dans nos mœurs; c'est d'un bon augure pour notre éducation politique.

En vain les candidats conservateurs refusent-ils encore dans les départements de comparaitre devant leur collège, il faudra bien qu'à la fin ils se rendent au vœu des électeurs.

Une invitation avait été adressée à MM. Bastide, de Suleau et Burignot de Varennes. L'assemblée était présidée par M. le général Thiard, qui a immédiatement donné la parole à M. de Suleau. Cet honorable candidat, porté par l'opposition de droite, prononce d'une voix ferme et sonore un discours qui se distingue par l'élevation des idées et par l'élégance de la forme. L'orateur pense que le pouvoir se perd en France parce qu'il n'a pas le courage de s'affranchir de l'influence étrangère dans nos relations extérieures et la volonté de retremper sa politique intérieure dans les intérêts et dans les opinions du grand nombre. Il se félicite de ce que le temps et le progrès des esprits ont dissipé bien des préventions, et déclare qu'il est prêt, quels que soient ses sentiments particuliers, à se rallier à une politique nationale et populaire.

Ce discours a été accueilli par l'auditoire avec une faveur marquée.

M. Bastide succède à M. de Suleau. Cet honorable candidat, porté par l'opposition de gauche, expose avec loyauté et avec chaleur les principes qui le dirigeraient dans sa conduite parlementaire, s'il obtenait les suffrages des électeurs; il éprouve avant tout le besoin de soustraire le gouvernement de la France à l'influence de l'étranger et proteste en particulier contre l'alliance anglaise.

Cinq milliards, dit-il, ont été donnés depuis 1830 au gouvernement pour avoir une armée et une marine, et l'on ose dire que nous n'avons ni armée ni marine suffisantes, que nous sommes sans cesse accablés à une faiblesse ou à une folie! Il y a là incapacité ou trahison.

Puis l'orateur passe en revue les questions les plus diverses et présente des considérations pleines d'intérêt sur l'impôt, la propriété, les canaux, les chemins de fer, les rentes, les octrois, l'industrie vinicole et l'union belge.

Ce discours, qui annonce des connaissances profondes et fort variées, a été couvert d'applaudissements.

M. le général Thiard ayant demandé si quelques uns de MM. les électeurs étaient dans l'intention de faire des interpellations aux candidats, et personne n'ayant réclamé la parole, la séance fut levée.

En ce moment arriva un incident fort burlesque. M. Burignot de Varennes n'avait pas cru devoir se présenter à la réunion; mais un de ses alliés se hissa avec précipitation sur une table et se mit à lire une improvisation écrite, qui commençait par ces mots :

« Messieurs les orateurs,

« Je rends le plus grand hommage à votre éloquence, mais il faut croire que je n'ai pas le génie d'en apprécier toute la hauteur, car je n'y ai rien compris. »

Un exorde aussi bouffon excita, comme on peut se l'imaginer, une hilarité générale. L'orateur excentrique ayant voulu continuer, il nous fut impossible d'entendre la fin de cette singulière harangue; sa voix a été constamment étouffée par les rires et par les murmures des auditeurs.

L'assemblée avait été grave et décente; le parti conservateur s'était chargé de la parade, elle a été parfaitement jouée.

— On annonce que M. Ferdinand Coste a manifesté publiquement la résolution de donner sa démission de maire de notre ville après les élections, quel qu'en soit le résultat.

— Le lundi 13 février, on a procédé à la composition du bureau définitif. Ont été nommés : Président, le général Thiard. — Scrutateurs, M. Grassot, notaire honoraire; M. Richard, ancien notaire; M. Désarbres, ancien officier; M. Denizot, avocat.

Voici le résultat du dépouillement du scrutin de cette nomination :

Electeurs, 482. — Votants, 335.

M. le général Thiard, président, 185 suffrages. — M. Pillot, 144. — 6 voix perdues.

Scrutateurs : M. Grassot, 187. — M. Richard, 187. — M. Désarbres, 188. — M. Denizot, 188. — M. Paccard, 143. — M. Chamboise, 145. — M. Dessaint, 146. — M. Léplae-Morin, 142. — Plusieurs voix perdues.

Le mardi 14, un premier tour de scrutin a eu lieu.

Votants.	426
Majorité.	214
M. Burignot de Varennes.	192 suffrages.
M. Bastide.	154
M. de Suleau.	79
Voix perdue.	1

Aucun des candidats n'ayant obtenu la majorité, on devait procéder, le lendemain mercredi, à un second tour de scrutin.

Nous apprenons à l'instant que M. Burignot de Varennes a été nommé député à Chalon-sur-Saône.

Paris, le 14 février 1843.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

La feuille officielle du soir et le *Moniteur* publient la note suivante relative à l'Espagne :

« Le gouvernement du roi avait demandé au gouvernement espagnol le désaveu de l'imputation portée par l'ex-chef politique de Barcelonne, M. Guttierrez, contre le consul de France, M. de Lesseps. La *Gazette officielle de Madrid* du 10 contient ce désaveu sous la forme d'une lettre écrite au ministre de l'intérieur par le ministre de la guerre, et dont le dernier paragraphe est conçu dans les termes suivants : « Par conséquent, le gouvernement de S. M., qui agit toujours avec justice et impartialité, doit déclarer que l'assertion du chef politique n'était pas exacte, et n'avait eu sans doute d'autre fondement que les rumeurs répandues par des personnes fuyant de Barcelonne, rumeurs que l'enquête du capitaine-général avait dissipées. »

Il n'y a point là trace d'une réparation suffisante pour l'insulte faite à M. de Lesseps par Zurbano. Cela viendra sans doute. En attendant, voici une première satisfaction accordée au gouvernement français. Nous nous en félicitons, car nous n'avons jamais cessé d'estimer l'Espagne, et nous aurions vivement déploré l'aigreur qui aurait pu se manifester entre les deux nations si la guerre diplomatique eût continué long-temps encore.

Nous ne louerons pas le régent de sa conduite. La session approche, la réaction qui s'est faite en Espagne en faveur de la France menaçait sa politique; il a peut-être fait une concession moins à la France qu'aux cortès et à la nécessité de se conserver une majorité. Il nous importerait de savoir aussi le rôle qu'a joué l'Angleterre comme intermédiaire dans cette querelle entre Espartero et les Tuileries. Nous avons vu ici lord Cowley fort assidu auprès du chargé d'affaires d'Espagne, allant de M. Hernandez à M. Guizot, de M. Guizot à M. Hernandez, calmant l'un, dictant la conduite de l'autre, et se faisant le grand modérateur dans les relations entre l'agent espagnol et le ministre français. A Madrid, M. Ashton, suivant les correspondants de cette capitale, s'est donné les mêmes peines, et l'Angleterre semble devoir être gratifiée d'un double remerciement partant à la fois du ministère de Madrid et de l'hôtel des Capucines, pour avoir préservé les deux pays d'un conflit qui aurait amené la guerre.

Avant peu nous saurons, il faut l'espérer, ce qui s'est passé à cet égard.

Aujourd'hui nous constatons une réparation, et nous enregistrons volontiers en même temps ce que le *Messenger* nous apprend, sous la rubrique de Perpignan, 10 février.

« Le régent, lisons-nous dans ce journal, a fait remise à Barcelonne du restant à payer sur la contribution de guerre.

« Les journaux du 8 contiennent la lettre du général Seoane à la municipalité et à la chambre de commerce pour le leur annoncer.

« Le rédacteur du *Papagayo* a été mis en liberté. »

— On ne s'est guère occupé cet après-midi à la chambre que des élections de Beauvais et de Chalon-sur-Saône. A Beauvais, un premier tour de scrutin, dont tous les journaux publient ce matin les chiffres, n'avait pas produit de résultat. Un second tour n'en avait pas produit davantage. Voici comment les suffrages se sont répartis :

M. Donatien Marquis, candidat de la gauche, a obtenu 181 voix; M. Didelot, candidat ministériel, 127; M. Delangle, candidat du centre gauche, 112. Le patronage de M. Thiers a porté malheur à M. Delangle. Le ballottage a dû avoir lieu aujourd'hui entre M. Donatien Marquis et M. Didelot, et il n'est pas douteux que l'honorable candidat de la gauche n'ait été nommé. Les électeurs commencent à aimer les situations tranchées; à Paris, dans le 3^e arrondissement, ils ont préféré le candidat de la gauche à tous les candidats du centre gauche qui avaient cherché à se produire; ils viennent de faire la même chose à Beauvais, où il s'agissait de remplacer M. de Mornay, homme du centre gauche.

Bulletin de la Bourse de Paris du 14 février 1843.

La nouvelle de la satisfaction donnée par l'Espagne à la France n'a produit que peu d'effet sur les fonds.

Quelques articles ont cependant été faits hier soir à 80 40, et aujourd'hui, avant l'ouverture, à 80 57 1/2 et 80 55.

Au parquet la rente a ouvert à 80 55, et pendant toute la bourse elle est restée flottante entre ce cours et celui de 80 30, qui n'a même pas été fait dans la coulisse.

Le dernier cours du parquet a été 80 55. Celui de la coulisse, à quatre heures, était aussi 80 55; mais la rente était demandée à ces deux prix.

Cinq pour cent.	121 40	Etats Romains	106 0/0
Quatre et demi pour cent.	» »	Dettes actives d'Espagne.	24 1/4
Quatre pour cent.	105 25	Cinq pour cent belge.	» 0/0
Trois pour cent.	80 25	Trois pour cent belge.	» »
Actions de la Banque.	3508 75	Banque belge.	772 80
Obligations de Paris.	1282 50	Caisse Lafitte.	1040 »
Rentes de Naples.	107 »	— — — — —	» »

Chronique.

LYON.

Hier au soir un marchand de casquettes ayant glissé sur les dalles unies qui longent les maisons du quai Villeroy, la balle qu'il portait sur le dos est tombée contre la devanture d'une boutique de tabac. Plusieurs grandes vitres ont été brisées. Lorsque le pauvre marchand de casquettes a été relevé, il a montré sa blouse déchirée et ses mains meurtries au marchand de tabac qui lui réclamait le prix des vitres cassées, en lui disant : « Est-ce ma faute à moi s'il y a devant votre boutique des dalles unies comme une glace ? » Le pauvre diable avait raison. Plusieurs personnes sont déjà tombées sur ces dalles qu'on aurait dû depuis long-temps faire repiquer.

— Ce matin, sur les dix heures, l'essieu d'une charrette énormément chargée de sacs de farines a cassé sur la place d'Albon. Un des chevaux attelés à la voiture a été renversé et a eu les jambes prises sous les brancards. Aussitôt la foule s'est mise à décharger la charrette à la hâte, et le cheval a pu se relever sain et sauf.

— Le pourvoi en grâce adressé au roi dans l'intérêt de Gonnelle a été accueilli favorablement. La peine de mort a été commuée en celle des travaux forcés à perpétuité, avec exposition. Les lettres de grâce ont été entérinées avant-hier par la cour royale.

Ce condamné a paru contrarié qu'on ne lui eût pas fait grâce aussi de l'exposition publique. Il a subi ce matin sur la place des Terreaux cette dernière peine avec un autre condamné pour vol.

— On a arrêté lundi dernier, sur la voie publique, un vieillard qui paraissait en état de vagabondage et qui a déclaré être âgé de 108 ans. Il n'a voulu décliner ni son nom, ni le lieu de sa naissance.

— Les maisons qui, à la Grande-Côte, masquent l'entrée du prolongement de la rue du Commerce sont en démolition, et

cette rue sera bientôt en rapport et en ligne directe avec la cour du Soleil, qui elle-même sert d'entrée au Jardin-des-Plantes.

— Le nommé Etienne Sambet, dont nous avons annoncé l'arrestation, vient d'être mis en liberté. Il était accusé du double assassinat de la dame Berdote et de sa domestique. Une longue et sévère instruction n'a amené contre lui aucune charge sérieuse.

— Un vol d'une grande audace, mais qui fort heureusement n'a pu être consommé, a eu lieu la nuit dernière dans le magasin d'épicerie de la veuve Chabert, à la Guillotière, rue de la Croix. Un individu connu sous le sobriquet de *Toutou*, et dont la réputation n'est pas des meilleures, était parvenu à s'introduire dans le magasin au moyen d'un trou qu'il avait pratiqué en démolissant un briquetage et qui devait lui donner accès dans le magasin de la veuve Chabert. Pendant qu'il travaillait en toute sécurité, un boulanger voisin, entendant le bruit qu'il faisait, s'empressa d'avertir la dame Chabert qui loge au premier étage. Les militaires du poste le plus voisin, prévenus, s'empressèrent d'accourir, et *Toutou* fut arrêté au milieu de ses exploits.

Après avoir passé le reste de la nuit au corps-de-garde, il a été conduit hier matin dans la prison de Roanne.

(Courrier de Lyon.)

VARIÉTÉS.

MÉMOIRE

Sur le sujet mis au concours par l'Académie de Lyon

DANS LES TERMES SUIVANTS :

Les traités de commerce entre la France et la Hollande et les Etats du Nord sont appelés à provoquer le déversement des produits méditerranéens dans les régions septentrionales. Lyon est une des stations les plus naturelles du trajet : quels sont les avantages que sa position lui réserve, et quels sont les travaux à exécuter pour en faciliter le développement ?

(Suite et fin. — Voir le Censeur des 6, 7, 11, 12 et 14 février.)

Le chemin de fer porte la vie et l'activité dans toutes les localités qu'ils parcourent. Que de terres qui rendaient à peine de quoi nourrir ceux qui les cultivent, par la difficulté à transporter les produits qu'elles donnaient, et qui, améliorées, fertilisées, jetteront dans les wagons de fortes récoltes pour les porter sur le marché des villes où elles trouveront un prompt débit ! Que de forêts dans lesquelles une grande quantité de bois meurt sur place, parce que le transport en décuplerait la valeur, et dont on pourra faire circuler les produits sur les rails-ways ! Que de richesses dans des mines, dans des carrières presque improductives par le manque de débouchés, grandiront du jour où l'on aura trouvé pour elles un moyen de circulation !

Nous ne voulons pas expliquer ici tous les avantages des chemins de fer ; mais qu'il nous soit permis, avant de conclure, de parler de leur effet moral sur les hommes. Le chemin de fer, par sa rapidité, porte en un moment d'un point à un autre la nouvelle des événements importants que le négociant doit connaître pour hâter ou ajourner ses opérations ; il transmet le cours des rentes ; il dévoile tout, jette la lumière sur tous les actes du commerce, de l'industrie, et empêche par cela même le commerçant, l'industriel, d'être dupe des manœuvres frauduleuses qui aujourd'hui portent si facilement la perturbation dans les affaires ; il rend plus difficile le tripot de l'agiotage. Le chemin de fer sème la civilisation sur tous les points qu'il parcourt et qu'il atteint ; il transmettra la civilisation parisienne aux Landes qu'il peuplera après en avoir amené la culture. Enfin le chemin de fer empêchera un jour la guerre entre les nations de l'Europe, qui, unies par ses réseaux, auront tellement assimilé, confondu leurs intérêts, que la guerre ne sera plus possible par cela même qu'elle froisserait trop d'intérêts puissants. Nous l'avons dit en commençant, les fédérations industrielles se substituent aux fédérations guerrières ; le chemin de fer sera leur agent le plus actif.

Les chemins de fer en France ont le développement suivant :

En exploitation.

De Strasbourg à Bâle.....	140 kilomètres.
D'Alais à Beaucaire.....	70
De Saint-Etienne à Roanne.....	67
De Lyon à Saint-Etienne.....	58
De Bordeaux à la Teste.....	51
De Paris à Corbeil.....	31
De Montpellier à la Teste.....	25
De Mulhouse à Thann.....	21
De Paris à Saint-Germain.....	18
D'Asnières à Versailles (rive droite).....	17
De Paris à Versailles (rive gauche).....	16
De Saint-Waast-là-Haut à Denain et à Abbecond.....	7

Total..... 521

En construction.

De Paris à Rouen.....	124 kilomètres.
De Juvisy à Orléans.....	90
De Nîmes à Montpellier.....	53
De Lille et Valenciennes en Belgique.....	28

Total..... 295

Les chemins de fer décrétés dans la dernière session auront un développement de 740 kilomètres. Il faut compter dans ce chiffre celui de Marseille au Rhône qui est de 116 kilomètres.

Jusqu'à ce jour les voies de fer n'ont pas réalisé les avantages qu'elles promettent à l'avenir ; les tarifs sont trop élevés sur beaucoup de chemins.

L'intervention du gouvernement qui, par la dernière loi, prend une part dans l'exécution des chemins, qui se réserve le rachat du matériel après le bail concédé aux entrepreneurs, peut faire espérer qu'après la première période les tarifs des chemins exploités par l'état seront abaissés ; l'état n'ayant pas à retirer de gros intérêts des capitaux qu'il aura engagés, sa mission n'étant pas de faire fortune, mais de civiliser, de favoriser par tous les moyens l'agriculture, le commerce, l'industrie et les arts.

Nous pensons que pour donner à Lyon tous les avantages que sa position lui réserve, pour les développer, il faut rendre nos routes meilleures encore, quoiqu'on ait déjà beaucoup fait pour elles ; améliorer la navigation du Rhône, de la Saône, de l'Yonne, de la Seine, du Doubs ; modifier les moyens de traction sur les canaux et abaisser leurs tarifs ; enfin construire un chemin de fer de Marseille au Havre. Nous allons donner les raisons de cette triple demande.

Quels que puissent être les avantages qui résultent des voies de fer, il est encore indispensable d'améliorer les routes qui de divers points, se dirigent sur Lyon. Le rail n'aboutira pas à toutes les villes, ne passera pas sur tous les marchés, ne touchera pas

à toutes les frontières, par toutes leurs portes ; il faut donc maintenir la route de Marseille à Lyon dans un état constant de bonne viabilité pour les chargements mixtes dont une partie doit être déchargée sur la route et dont l'autre traverse Lyon ; il faut entretenir les routes de l'Est pour exporter en Savoie, à Genève, dans la Suisse française, les produits qu'ils nous demandent ; il faut les entretenir encore pour que Lyon puisse déverser les produits méditerranéens qui traversent les routes de Paris, non moins qu'à l'Ouest, soit qu'on emploie partout la route ordinaire, soit qu'on emprunte la voie de fer d'Andrézieux à Roanne que l'on complètera un jour pour l'étendre dans le cœur de la France. Il faut entretenir ces routes, parce que bientôt les voitures à vapeur seront perfectionnées au point de marcher rapidement sur les routes de terre ; il est vrai que ces steamers de terre ne pourront pas transporter de très-pesants chargements, mais ils produiront toujours une immense amélioration. Entretenir les routes avec les pentes qu'elles ont aujourd'hui, ce serait mal comprendre les besoins d'une circulation qui grandit tous les jours ; il convient de descendre dans les plaines autant que possible, de contourner le pied des montagnes au lieu d'en graver le sommet. On abrège les distances non seulement par la diminution réelle de la longueur des chemins, mais aussi en faisant disparaître les obstacles, et l'on sait quelles difficultés offrent au roulage les pentes rapides des montagnes.

Déjà, sur un très-grand nombre de points, on a adopté pour l'empierrement des routes le système de Mac-Adam, il importe de le généraliser ; il peut être employé partout, car partout la terre renferme des rochers ou des cailloux que la main de l'homme peut briser et semer sur la route. Le macadamisage est de tous les moyens employés jusqu'ici celui qui fait les plus solides routes, les mieux bombées, sans flaques d'eau. Formée de très-petits cubes de pierre serrés, pressés, tassés, elle est d'un seul morceau ; elle forme un bloc cimenté par le résidu que la roue enlève en passant, en nivelant sous son poids les pierres qui la supportent.

Les cours d'eau, soit naturels, soit artificiels, sont pour le commerce méditerranéen d'une haute importance. Sur les rivières, sur les canaux, sont transportées les marchandises d'embourgeoisement qui n'ont pas une grande valeur intrinsèque ou qui ne craignent pas de se détériorer en route. On a vu à quel chiffre s'élèvent les arrivages des marchandises venant du Midi à Lyon par eau. La voie d'eau est jusqu'ici la moins coûteuse, et voilà pourquoi elle est employée par le commerce chaque fois que les livraisons ne sont pas pressées, car c'est aussi la voie la plus lente.

Pour favoriser le développement des avantages réservés à Lyon, il y a de nombreux travaux hydrauliques à exécuter soit au nord, soit au midi de Lyon. Le Rhône, que tant de bateaux sillonnent, que la vapeur parcourt constamment, a besoin d'être endigué sur beaucoup de points, dragué sur beaucoup d'autres. Il faut y creuser un chenal qui offre toujours un passage à la navigation. Le Rhône change brusquement de lit, jette un banc de gravier là où était un fond, en sorte que le marinier se trouve arrêté par le manque d'eau précisément à l'endroit où il y en avait le plus deux jours auparavant. Le halage est rendu fort difficile par ces brusques changements, et la remonte des bateaux à vapeur éprouve souvent de longs retards. On verra tout à l'heure les tristes résultats que cette situation a amenés.

L'amélioration du régime du Rhône inférieur est donc un des plus importants travaux qui doivent être faits pour faciliter les transports méditerranéens. Sur le Rhône supérieur, de bien plus grands obstacles encore s'opposent à la navigation, obstacles étudiés par d'habiles ingénieurs qui espèrent les surmonter, constatés par M. le ministre des travaux publics dans son voyage à Lyon en 1841, et qui empêchent toute communication directe par eau entre Genève et Lyon.

En ce moment, le Midi, le Nord, l'Occident et l'Orient, c'est-à-dire la Méditerranée, l'Océan, la mer du Nord, l'Océan Atlantique et la mer Noire sont liés, à peu de chose près, par un vaste système de navigation intérieure dont le Danube, le Rhin et le Rhône sont les grandes artères ; mais il existe une lacune entre ces trois fleuves à partir du point où ils sont navigables ou mis en communication par les voies de navigation artificielle.

Cette lacune commence à Bâle, au sortir du canal qui lie le Rhône au Rhin, et finit à Ulm, où commence la navigation du Danube. Le jour où une communication par eau serait établie entre ces deux points, il serait possible d'aller de la mer du Nord et de la Méditerranée dans la mer Noire sans prendre la voie du détroit de Gibraltar et du Bosphore. On comprend au premier coup d'œil quelle importance aurait pour Lyon cette voie de communication.

On s'occupe de combler cette lacune en améliorant la navigation naturelle du Rhin de Bâle à Waldshut, en ouvrant un canal d'environ 60 kilomètres de Waldshut au Danube, en canalisant ce fleuve depuis Donaueschingen jusqu'à Ulm, où arriveront bientôt les bateaux à vapeur du haut Danube, communiquant à Vienne avec ceux du Danube inférieur.

Là ne s'arrêtent pas les plans ; il s'agit de mettre le Danube en communication avec les lacs de Constance et de Genève. La rivière d'Aar, qui est la grande artère des lacs de la Suisse centrale et qui en déverse les eaux dans le Rhin en face de Waldshut, est déjà navigable sur plusieurs points, et les gouvernements cantonaux s'occupent activement d'améliorer cette navigation par l'abaissement de différents lacs, le dessèchement de marais et la rectification du cours des eaux. En outre, un canal entre le lac de Genève et le lac de Neuchâtel est commencé depuis longtemps.

Le gouvernement wurtembergeois a, de son côté, ordonné les études d'un canal devant communiquer du Danube au lac de Constance.

On comprend dès lors combien il serait utile pour Lyon que la navigation du Rhône supérieur fût rendue possible, et quels larges débouchés on ouvrirait ainsi aux produits méditerranéens.

Si les derniers travaux dont nous venons de parler étaient exécutés, sans doute le canal du Rhône au Rhin perdrait quelques uns de ses transports d'aujourd'hui, mais ces transports n'en passeraient pas moins par Lyon.

Que ces travaux, que ces projets s'exécutent ou non, le canal du Rhône au Rhin demande des améliorations ; ainsi, on a établi la navigation en lit de rivière là où il aurait fallu des dérives latérales, et là même où le Doubs offrait un bon moyen de navigation artificielle, on a laissé à la rivière des fonds rocailloux qui, insuffisamment creusés, occasionnent des avaries et des retards. La conséquence de ceci, c'est que l'on paie 16 centimes de traction ce qui n'en devrait coûter que 2. Il y a donc des travaux à faire sur ce point.

Nous avons dit par quels canaux et rivières la Méditerranée et Bordeaux communiquent à l'Océan ; la Saône est la rivière principale qui sert d'intermédiaire entre le Midi et le Nord. Déjà des travaux importants ont été faits sur la Saône ; le conseil-général du département du Rhône les a constatés dans sa dernière session ; l'auteur de ce mémoire les a visités sur toute leur longueur, et il croit pouvoir affirmer qu'ils auront une très-grande influence

pour l'amélioration du régime de ce cours d'eau. Destinés à relever les eaux éparpillées lorsque la hauteur de la rivière est à l'étiage, pas assez élevés pour empêcher les hautes eaux de passer par-dessus dans les crues, ils auront pour résultat de donner à la rivière un lit plus égal, dans lequel il y aura toujours assez de profondeur pour les besoins de la navigation. Mais il est à désirer que le gouvernement continue encore les allocations des dernières années, afin de faire achever et consolider ces travaux, et surtout pour qu'il soit possible de faire des dragages nécessaires sur beaucoup de points.

Toutefois, les travaux sur lesquels nous venons d'appeler l'attention fussent-ils faits sur le Rhône et sur la Saône, notre navigation intérieure ne prendra des développements réels que lorsqu'on aura changé le régime de nos canaux. Il est de toute nécessité qu'ils soient élargis et que la navigation à la vapeur y soit introduite. Nous avons vu il y a quelques semaines faire à Paris, à la gare de Saint-Ouen, des essais de navigation à la vapeur sur le canal ; tout semble jusqu'à ce moment prédire le succès.

Il y a en France deux régimes de canaux : les canaux sur thèse ligne plane, les canaux à bief de partage et à deux versants. Sur les premiers, rien de plus facile, après l'élargissement, que d'introduire la navigation à la vapeur ; sur les seconds, le nombre considérable d'écluses rend cette amélioration moins fructueuse, mais cependant on n'en saurait contester les avantages.

Les conquêtes obtenues dans un pays par le génie, les arts, la civilisation, ne restent pas enfermées dans des barrières ; elles franchissent bientôt les frontières, et s'imposent aux nations voisines. Elles s'imposent, car deux peuples qui ont de fréquents rapports ne peuvent pas être inférieurs l'un à l'autre sans que les intérêts de l'un d'eux ne soient vivement froissés. La France, la première, ouvre des canaux à une époque où les services qu'ils rendaient étaient comparativement bien plus grands qu'aujourd'hui, parce que nos routes étaient mal faites et mal entretenues : la Belgique, l'Angleterre imitent l'exemple de la France. L'Angleterre comprend que la rapidité des transports est aussi une richesse, elle améliore ses routes, les rend supérieures à celles des nations voisines : la France l'imita et l'égalait. La vapeur d'eau est utilisée : aussitôt elle est adoptée par chaque nation, qui sent bien que la repousser, c'est rester en arrière des autres ; elle crée des machines fixes qui font mouvoir les mécaniques et remplacent les bras de l'homme ; elle court avec des locomotives sur des rails ; elle anime ces magnifiques steamers qui sillonnent toutes les mers, rapides comme les vents.

L'Amérique pose des rails sur ses terres pour parcourir les profondeurs de ses forêts vierges et surtout pour les exploiter, car pour une nation qu'importe le parcours sans nul produit ? Elle fait ses lignes parallèles aux lignes navigables, comme son railroad de New-York au lac Érié, ne craignant pas de doubler les moyens de transport sur un seul point.

L'Angleterre la suit, rapproche les distances qui séparent ses magasins de ses ateliers, c'est-à-dire rapproche la matière du bras qui doit l'employer ; elle place ses rails, comme l'Amérique, sur les bords des canaux et des fleuves. La Belgique ne suit pas seulement les nations qui lui ont donné l'exemple, elle les dépasse, et chaque province est également dotée de lignes de fer. L'Allemagne, la Prusse, la Russie, les états sardes et surtout l'Autriche essaient de ne pas rester en arrière de ce mouvement de progrès. On sait ce qu'il y a en France de chemins de fer, et l'on peut juger des effets que produira la loi sur cette matière quand ses prescriptions seront exécutées.

Si nous demandons que, pour donner du développement au commerce, au travail lyonnais, on construise un chemin de fer de l'Océan à la Méditerranée avec un embranchement sur Strasbourg, c'est que les nations qui nous environnent nous dépassent et tendent à nous enlever les avantages de notre situation.

De toutes les lignes de fer que l'Autriche a commencées, les plus importantes pour elle, celles qui doivent causer le plus de dommages à la France, ce sont la route de Trieste à Vienne et celle de Vienne à Munich. L'une et l'autre elles ont pour but d'enlever à Marseille, et par conséquent à Lyon, le commerce de l'Allemagne, d'une partie de la Suisse avec l'Orient, et d'en doter Venise et Trieste.

La ligne de fer de Vienne à Trieste fera de cette dernière ville la seconde de l'Autriche ; le mouvement commercial de son port, déjà fort élevé, dépassera celui de Marseille si la France n'y prend garde. En 1839, le tonnage de la grande navigation de Trieste a été de 236,011 tonnes à l'entrée et de 244,101 à la sortie. Le grand cabotage, qui, en 1835, ne formait pas 165,000 tonnes, s'est élevé, en 1839, à 306,978 tonnes.

Le transit opéré par Trieste est évalué par M. Teisserenc à 25,000 quintaux. D'ici à quelques années, si nous ne nous hâtons, il grandira, et nous aurons perdu d'immenses richesses.

Avant cinq ans les principales capitales de l'Allemagne seront reliées par des chemins de fer. Hambourg, entrepôt de l'Angleterre sur la mer du Nord ; Stettin, sur la Baltique ; Francfort, seront bientôt reliées avec Trieste sur l'Adriatique. Cette triple voie de transit du Nord au Midi l'Allemagne joindra deux voies de transit d'Occident en Orient. Avant cinq ans la Belgique ne sera plus qu'à vingt-quatre heures de Berlin. La lisière de ce vaste système atteindra, avec toutes ses conséquences politiques et commerciales, la Hollande, la Suisse et le Danemark. La confédération aura établi au centre de l'Allemagne, dans une direction parallèle au Rhin, une vaste ligne de fer qui sera le front de bandière de toutes les forces fédérales.

Bientôt le chemin de fer de Liège viendra se relier à celui déjà terminé d'Aix-la-Chapelle à Cologne. Les marchandises arrivées par la voie du Rhin, chargées à l'entrepôt de Cologne, se rendront en quelques heures au milieu de l'entrepôt d'Anvers, et réciproquement. D'un autre côté, vis-à-vis de Cologne viendra dans peu d'années se placer la tête de la grande ligne qui réunira le Rhin et la Baltique, en touchant à Magdebourg, à Berlin, à Stettin ; le transit de la Belgique grandira, et si le chemin de fer de Lyon à Paris a un embranchement sur Hambourg, celui de Lyon, qui se trouve sur la route, ne peut que s'en accroître.

Strasbourg est le point principal par lequel la France centrale et une partie de la France méridionale communiquent avec l'Allemagne centrale, la Prusse, la Saxe et la Russie ; Strasbourg et les frontières du Rhin qui l'avoisinent sont le second entrepôt du commerce de transit du midi de la France, de la Suisse, de l'Italie, avec la Belgique et la Hollande.

Mais il faut se hâter. Une diminution dans les prix de transport des sucres ferait la Suisse acheter ses sucres à Marseille par Lyon ; ils lui viennent aujourd'hui des ports hollandais par le Rhin. La Suisse a cessé d'emprunter la voie de Marseille pour une grande quantité de cotons d'Égypte qu'elle emploie. Voici les paroles décourageantes de M. le préfet de l'Ain au conseil-général dans la dernière session (1842) :

« Il résulte des relevés faits dans les bureaux de la douane qu'il n'est sorti de France en 1841, et venant de Lyon, que trois colis de coton, pesant ensemble 475 kilogrammes.

On a constaté à Genève que dans la même année, sur 60,000 balles de coton, pesant chacune 200 kilogrammes, que reçoit ordinairement la Suisse, 20,000 balles étaient arrivées par Gènes, abandonnant Marseille et Lyon à cause de la difficulté et de la cherté des transports par terre et par le Rhône.

Cette concurrence, si préjudiciable à nos ports et à nos villes intermédiaires, n'est pas la seule que nous ayons à subir; Trieste, la Hollande se sont emparées de ce commerce. Trieste finira par absorber toutes les relations avec l'Italie septentrionale et les cantons de la Suisse, tandis que la Hollande s'emparera d'une partie de l'Allemagne et même de l'Alsace qu'elle approvisionne par le Rhin.

C'est là un péril imminent auquel il faut sans retard apporter remède.

En effet, les frais de transport par Trieste, calculés depuis Alexandrie, présentent sur la voie de Marseille une économie de 5 ou 6 francs par cent kilogrammes. A une époque où la concurrence est si active, où, pour trouver des débouchés, la première condition est de produire à bon marché, ce surcroît de frais est défavorable au commerce. Mais ce ne sont pas seulement les cotons qui abandonnent la voie de France; le commerce du littoral de l'Espagne passe en grande partie devant Marseille, va débarquer à Gènes, et l'on a vu des esprits 3/6 de la Catalogne prendre cette voie pour aller à Genève. Cette déviation, si défavorable à Lyon, n'aurait pas lieu si les transports entre Marseille et Genève n'étaient pas d'un prix si élevé. C'est la même raison qui exclut des marchés suisses beaucoup de produits français des rives du Rhône. La production et la richesse des peuples sont en raison directe de l'étendue de leurs relations commerciales, et l'étendue de ces relations dépend des moyens de viabilité autant que des lois de douane. Celles-ci ont été modifiées, qu'on se hâte d'améliorer les autres.

Une partie de la Suisse fait encore venir ses cafés de Marseille par Lyon; c'est une ancienne habitude, mais les habitudes dans le commerce ne résistent pas long-temps quand elles froissent les intérêts. Ainsi nous pourrions perdre encore cette branche de produits. On dit et on répète que la France est de toutes les nations la plus avancée dans les arts, la civilisation, les lumières: notre orgueil national ne nous permet pas d'avoir le moindre doute à cet égard; mais il ne suffit pas de croire à sa supériorité, il faut la justifier. Or, quand toutes les nations qui nous entourent marchent, progressent, c'est mal prouver sa supériorité que de rester en arrière.

Il y a en France le génie qui invente, l'intelligence rapide qui comprend; pourquoi de si brillantes qualités se laisseraient-elles dépasser par la patience qui exécute lentement et l'esprit d'ordre

qui dirige, deux qualités distinctives de nos voisins? La civilisation a des époques dans lesquelles elle se développe par des moyens nouveaux. Celui qui nous est offert aujourd'hui doit non seulement rendre plus rapides les relations de peuple à peuple, mais encore mêler, confondre, identifier tellement ces peuples, leurs intérêts, leurs forces, leurs ressources, qu'il rendra toute guerre impossible. Hâtons-nous donc de l'adopter.

KAUFFMANN.

FIN.

Nous rétablissons ici les lignes suivantes qui ont été oubliées dans le journal précisément entre la fin de l'article publié dans le numéro du 6 et le commencement de celui publié dans le numéro du 7. Ces lignes retrouveront leur place dans la brochure qui va être faite de ce mémoire qui se termine aujourd'hui.

SUISSE.

Le traité du 30 mai 1799 entre la France et la Suisse porte: «Aucune des deux républiques ne pourra jamais prohiber l'entrée, la consommation ni le transit des marchandises du cru ou des fabriques de l'autre république.» Cette loi a été brisée par la réunion de la Suisse à la France; la loi de 1816 règle nos relations avec la Suisse.

L'article 8 de ce traité portait une clause qui nous paraît mériter une attention spéciale; il stipulait que les monnaies des deux nations seraient frappées au même titre et auraient cours légal dans les deux pays. Il est à regretter que cet article du traité n'ait pas survécu aux événements qui ont séparé la Suisse de la France, il aurait simplifié et rendu plus rapides les relations commerciales.

Tout lie les peuples les uns aux autres: la religion, le langage, les lois, les mœurs, et, après ces liens de premier ordre, les signes représentatifs de la richesse comme moyen d'échange. Genève a fait une loi pour arriver à l'unité monétaire entre elle et nous; il serait à désirer que cet exemple fût généralement suivi.

Au traité de 1799 entre la Suisse et la France il faut ajouter les conventions de 1827 et 1828, bien qu'elles n'aient pas été de véritables traités de commerce.

Le Gérant responsable, B. MURAT.

SALLE DE LA GALERIE DE L'ARGUE.

SPECTACLE SCIENTIFIQUE, MERVEILLEUX, COMIQUE, SURNATUREL ET RÉCRÉATIF.

Microscope à gaz oxy-hydrogène, grossissant trois millions de fois; polyorama; tours gymnastiques et d'équilibre; singes et chiens comédiens. — Tous les jours à sept heures.

Désormais notre ville jouira des bienfaits de la découverte de M. GANNAL, dont les procédés d'embaumement ont déjà rendu de si grands services à la justice et à l'humanité.

A Lyon, où tout ce qui est culte est en honneur, où surtout on a une grande dévotion pour les morts, M. GANNAL n'avait pas encore de correspondant, tandis que les médecins qui représentent depuis un an ou deux ces chimistes dans des villes moins importantes, telles que Rouen, Poitiers, font un nombre considérable d'embaumements.

M. le docteur LAMBERT vient de faire cette importation dans notre département.

COURS DES VALEURS INDUSTRIELLES DU 14 FÉVRIER 1843.

NOMBRE D'ACTION	VALEUR NOMIN.	DÉSIGNATION DE L'ENTREPRISE OU SOCIÉTÉ.	DERNIER PRIX.	COURS DU JOUR.
1,500	1,000	Eclair. par le gaz, Compagnie Perrache.	3,620	»
1,000	700	— Saint-Etienne.	1,250	»
500	600	— Grenoble.	800	»
500	750	— Saône-et-Loire.	750	»
400	700	— Dijon.	500	»
3,000	750	— Trois villes du Midi.	150	»
1,740	600	— Turin.	540	»
1,000	—	— Montpellier.	725	»
1,000	—	— Besançon.	430	»
1,000	—	— Reims.	800	»
1,000	—	— Metz.	550	»
500	500	— Valence.	600	»
Illimité	1,000	Mines de houille, Compagnie générale..	515	»
Idem.	—	— Union.	750	»
Idem.	1,000	— Société civile.	500	»
1,500	800	— Grangette et Culatte.	9,400	»
4,000	—	— Côte Thiollière.	1,210	»
1,000	1,000	— Comp. gén. des Tréf.	2,330	»
1,000	—	— Céd. mines des Lites.	1,725	»
2,500	—	— Comp. du Villars.	380	»
320	5,000	Bateaux à vapeur, Compagnie générale..	4,000	»
500	4,000	— Société lyonnaise.	5,900	»
800	500	— Rhône supérieur.	—	»
134	5,000	— Gondoles sur Saône.	—	»
200	10,000	— Compagnie de l'Aigle.	—	»
4,500	1,000	Ponts. sur le Rhône.	—	»
450	2,000	— de la Feuillée.	—	»
300	2,000	— du Palais de Justice.	—	»
220	2,000	— de l'île-Barbe.	—	»
1,800	1,000	— et Gare de Vaise.	—	»
6,000	—	Canal de Givors.	760	»
2,200	5,000	— Chemin de Fer de Lyon à Saint-Etienne.	—	6,800
240	5,000	— Moulins à vapeur de Perrache.	4,900	»
800	—	— Fonderies et Forges de la Loire et l'Ardèche.	—	22,100
2,000	1,000	— Banque de Lyon.	3,200	»
Illimité	—	— Omnium.	875	»
2,000	500	— Société riveraine d'assurance.	515	»
800	5,000	— Compagnie lyonnaise contre l'incendie.	—	4,925
400	5,000	— Société des hauts fourneaux d'Allevard.	5,500	»

Etude de M^e Blanc, avoué à Lyon, quai d'Orléans, n. 11.

VENTE JUDICIAIRE, en deux lots,

DE PARCELLES DE TERRAIN

Situées en la commune de la Guillotière, lieu des Brotteaux, Cité du Rhône,

Dépendant de la succession bénéficiaire de François Nougaret, décédé coiffeur à Lyon, place de la Platière, n. 4.

L'adjudication aura lieu le samedi 18 février 1843.

PREMIER LOT.

Parcelle de terrain formant l'angle nord-ouest de la masse n. 12 du plan appelé *Cité du Rhône*, annexé aux minutes de M^e Gallay, notaire à Lyon. Cette parcelle de terrain est d'une contenance superficielle de six cent soixante-sept mètres vingt-trois centimètres, y compris la moitié de la largeur des deux rues Masséna et Condé dans toute l'étendue de la façade de ladite parcelle sur ces deux rues. Il existe sur cette parcelle une construction en bois et briques.

Mise à prix de ce lot. 4,000 f.

SECOND LOT.

Parcelle de terrain formant l'angle sud-ouest de la masse n. 12 du plan général de la Cité du Rhône. Cette parcelle de terrain est d'une contenance superficielle totale de onze cent soixante mètres quatre-vingt-cinq centimètres carrés, y compris la moitié de la largeur des rues d'Enghien et Masséna dans toute l'étendue de la susdite parcelle sur ces deux rues.

Mise à prix de ce lot. 5,000 f.

Outre les clauses et conditions du cahier des charges, s'adresser, pour plus amples renseignements, à M^e Blanc, avoué à Lyon, quai d'Orléans, 11. (2508)

VENTE

D'ARGENTERIE

Dépendant de la succession de dame veuve Prunier, décédée à Vaise.

(DEUXIÈME PUBLICATION.)

Le mercredi vingt-deux février courant, à onze heures du matin, dans la salle de vente de MM. les commissaires-priseurs, place du Port-du-Temple, n. 42, au 1^{er}, il sera procédé à la vente aux enchères publiques de six couverts, une fourchette, un pochoir, quatre cuillers à café, le tout argent. (2244)

Etude de M^e Fauché, huissier à Lyon, place de Roanne.

VENTE PAR AUTORITÉ DE JUSTICE.

Le samedi dix-huit février courant, à dix heures du matin, il sera procédé, sur la place des Pères, à la Guillotière, à la vente aux enchères et au comptant d'objets mobiliers saisis, consistant en une banque en noyer, balances, un étal, glace, pétrissoire, tables, horloge, ustensiles de ménage, etc. (1875)

Même étude.

VENTE PAR AUTORITÉ DE JUSTICE.

Le même jour et à la même heure, il sera procédé, sur la place Louis XVI, aux Brotteaux de la Guillotière, à la vente aux enchères et au comptant d'objets mobiliers saisis, consistant en tables, commode, secrétaire, glace et autres meubles, peupliers, mairiers, arbres à fruits et arbustes propres à la transplantation. (1876)

ÉTUDE DE M^e MICHOU, NOTAIRE, A LYON, N. 11, PLACE DES CARMES.

A VENDRE.

Jolie Propriété à Oullins,

Close de murs, d'un très-bon rapport, avec une vue magnifique et un terrain de treute-neuf ares. S'adresser audit M^e Michoud, notaire, ou à M. Murnet, à Oullins. (340)

ÉTUDE DE M^e TAVERNIER, NOTAIRE A LYON.

ADJUDICATION

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES,

Le jeudi neuf mars prochain, à midi, en l'étude et par le ministère de M^e Tavernier, notaire à Lyon, rue Bât-d'Argent, n. 22,

D'IMMEUBLES

Situés à Vaise, faubourg de Lyon, à l'angle de la route du Bourbonnais et de la rue de Loissetière,

Consistant :

1^o En une grande maison ayant rez-de-chaussée, deux étages, cour et dépendances;

2^o En un emplacement de terrain propre à recevoir des constructions, d'une surface d'environ cent quatre-vingt-seize mètres carrés.

S'adresser, pour plus amples renseignements, audit M^e Tavernier, chargé de traiter de gré à gré. (5265)

ÉTUDE DE M^e GALLAY, NOTAIRE A LYON, RUE LAFONT, N. 5.

A PLACER

PAR HYPOTHÈQUE.

DIVERS CAPITAUX

En rente viagère ou à dette à jour.

S'adresser audit M^e Gallay. (5016)

A vendre.

FONDS DE MERCIERIE ET BONNETERIE avantageusement situé.

S'adresser à M. Thevenet, liquoriste, rue Tupin, n. 50. (538)

A vendre de suite.

UN BUREAU DE TABAC avec agencements, fraîchement décoré, très-achalandé et situé dans un des quartiers les plus beaux et les plus fréquentés de la ville, rue Saint-Dominique, n. 5, à Lyon. S'y adresser. (537)

A VENDRE AMIABLEMENT.

LITHOGRAPHIE

BIEN ACHALANDÉE.

S'adresser, pour les renseignements, à M. Guillot, huissier, place des Cordeliers, 2. (1240)

COMPAGNIE ROYALE D'ASSURANCES

SUR LA VIE,

Autorisée par Ordonnances du Roi.

Capital de garantie: 15 millions.

FONDS PLACÉS (1842): 13,000,000.

TOTAL: 28 MILLIONS.

Rentes viagères, immédiates et différées.

La Compagnie constitue à des taux très-avantageux des rentes viagères sur une ou plusieurs têtes.

Les rentes sur plusieurs têtes sont avec ou sans réduction, au désir de l'une d'elles.

La seule pièce à produire pour un placement est l'extrait d'acte de naissance.

Taux d'intérêts sur une seule tête.

A 50 ans, 7 f. 46 c. pour cent:

A 55 ans, 8 f. 40 c. —

A 60 ans, 9 f. 51 c. —

A 65 ans, 10 f. 68 c. —

A 70 ans, 12 f. » c. —

A 75 ans, 13 f. 51 c. —

A 80 ans, 14 f. 39 c. —

Agents-général à Lyon: MM. J. Bontoux et Co, place de la Comédie, n. 14. (5824)

Rhumes, Toux nerveuses, Enrouements.

Dix années de vogue toujours croissante ont placé la PATE DE GEORGE au premier rang des pectoraux. Tous les médecins qui la connaissent en prescrivent l'usage aux personnes atteintes de MALADIES DE POITRINE. Elle se vend moins que les autres, par boîtes de 60 c. et 1 f. 20 c., dans toutes les meilleures pharmacies de Lyon, et principalement chez MM. MACORS, rue Saint-Jean, 30, et VERNET, place des Terreaux, 15; à Saint-Etienne, GARNIER-MARTINET, rue de Foy; à Chalon-sur-Saône, POURCHER-FAIVRE, confiseur, Grande-Rue, 56, et à Genève (Suisse), ROUZIER, Grande-Rue, n. 4. (6531)

DU 10 AU 20 FÉVRIER INCLUSIVEMENT,

LE CYGNE,

dont la marche est supérieure à celle de tous les bateaux de la Saône,

SANS AUCUNE EXCEPTION,

PARTIRA POUR CHALON

Les jours pairs à 6 heures 1/2 du matin. (6688)

RHUMES, ASTHMES, CATARRHES.

Les PASTILLES PECTORALES DE MINISTRE, connues depuis un siècle, sont encore préférées à tous ces nouveaux pectoraux annoncés en termes pompeux. — Prix de la boîte: 1 fr. 20 c.

A la pharmacie BERTRAND, place Bellecour, 12, et chez M. MACORS, rue Saint-Jean, à Lyon.

On trouve la même adresse l'EXTRAIT DES FRUITS PECTORAUX ET BALSAMIQUES. — Le flacon: 1 fr. 50 c. (7183)

SPÉCIALITÉ DE CHALES,

Rue de la Boucherie-des-Terreaux, 3.

MM. BARTHE frères ont l'honneur de prévenir le public qu'ils ont reçu en consignation quatre-vingts châles longs, tous brochés laine, ce que l'on peut désirer de mieux, de toutes les couleurs, depuis 100 francs jusqu'à 300 francs. (5775)

Pharmacie à Lyon.—Rue Palais-Grillet, N. 25.

DÉPURATIF DU SANG

Pour la GUÉRISON des MALADIES SECRÈTES nouvelles ou anciennes, des Dartres, Gales rentrées, Affections rachitiques, rhumatismes, et de toute Acreté ou Vice du Sang et des Humeurs.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère. Entièrement végétal, il remédie aux accidents mercuriels.

Prix: 5 fr. le flacon.

En dépôt à Saint-Etienne, à la Pharmacie Chermeson, rue de la Comédie; à Mâcon, M. Voituret, pharmacien, rue Municipale; à Bourgoin, M. Rey, artiste vétérinaire; à Vienne, M. Ollier, épicière, rue des Serruriers. (7471)

SIROP PECTORAL DE MACORS

AU MOU DE VEAU,

POUR RHUMES, ENROUEMENTS, IRRITATIONS DE POITRINE.

Ce Sirop, composé en 1780, est le type de tous les médicaments de ce genre préparés depuis cette époque. Ses propriétés calmantes et expectorantes lui ont toujours conservé sur eux une supériorité incontestable et une préférence méritée.

A Lyon, chez l'inventeur, MM. MACORS, pharmacien, rue Saint-Jean, 30; Vernet, place des Terreaux; Juffet, place Croix-Paquet; Delastre, cours Morand, aux Brotteaux; Lardet, place de la Préfecture; à Paris, chez M. FAYARD, pharmacien, dépositaire général, rue Montholon, 18, et chez M. BLAIN, pharmacien, rue du Marché-Saint-Honoré, 8; (7712)

Compagnie des Mines Grangette et la Culatte.

MM. les actionnaires sont prévenus que l'assemblée générale aura lieu lundi 27 courant, à midi précis, dans les salons de l'OMNIVM, rue Royale, 29. (342)

LA CRÉOSOTE-BILLARD CONTRE LES

MAUX DE DENTS

Enlève à l'instant la douleur de dents la plus vive et guérit la carie des dents gâtées. — 2 fr. le flacon avec l'instruction.

— Pharmaciens dépositaires: Vernet, place des Terreaux; à la pharmacie des Célestins, Boitel et Aguetant, à Lyon; Briand, à Saint-Symphorien; Ayot, à Villefranche; Turin, à Tarare. (8031—6500)

AVIS.

On a trouvé UNE CHIENNE RACE LEVRIER, poil roux, et couverte d'un manteau tacheté noir.

S'adresser chez M. Monuery, cours Bourbon, n. 110, à la Guillotière. (559)

AVIS.

L'administration de l'INDICATEUR-GÉNÉRAL, place de la Préfecture, n. 2, au 2^m, prévient les personnes qui voudraient prendre des actions relatives à la succession de Gabriel-Olivier-Benoît Dumas que la première série est presque épuisée et que les actions vont être de 4 ou 500 f. au lieu de 100 f. donnant toujours un dividende de 2,000 f. On n'attend plus, pour en fixer le chiffre, que les ordres venant de Paris. Le procès sera terminé fin avril prochain. (541)

LYON.—IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, rue de la Poulallerie, 19.